

I.3 Cohésion territoriale: vers un développement plus équilibré

Le renforcement de la cohésion économique et sociale assigné par l'article 158 du Traité, a pour objectif plus fondamental de promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté. C'est dans ce contexte que le Conseil informel des ministres responsables de l'aménagement du territoire et de la politique régionale a adopté en 1999, à Postdam, un Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) qui fixe trois objectifs, à savoir: le développement spatial urbain polycentrique et une nouvelle relation ville-campagne; un accès équivalent de toutes les régions de l'Union aux infrastructures et au savoir; une gestion avisée de la nature et du patrimoine culturel. Le SDEC¹ constitue un cadre indicatif d'orientation politique pour tous les Etats membres, pour leurs régions et collectivités locales ainsi que pour la Commission.

C'est également pour atteindre les mêmes objectifs et dans le but de mieux contribuer au développement équilibré et durable de l'ensemble de l'espace communautaire que les actions de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale appuyées par le FEDER seront poursuivies.

Après l'élargissement de l'Union européenne à l'Autriche, la Suède et la Finlande, celui qui interviendra au cours des prochaines années à l'est transformera profondément la configuration de l'Union, dont la superficie aura plus que doublé depuis le début des années quatre-vingt-dix. Tous ces éléments représentent de nouveaux défis pour la cohésion territoriale, compte tenu de l'importance que continuera à avoir le souci de réduire les disparités régionales.

L'Union: un territoire très centralisé

Historiquement, les activités économiques et partant de là, le stock de capital et les ressources humaines les plus qualifiées se sont accumulés, à de rares exceptions près, dans les régions centrales de l'Union. Le rattrapage observé au niveau des régions de la périphérie sud-ouest de l'Union, y compris au plan du niveau d'instruction, n'est cependant pas suffisant, et ne le sera sans doute pas à moyen terme, pour invalider le

modèle centre-périphérie, qui devrait au contraire se renforcer avec l'adhésion des pays d'Europe centrale.

Des études récentes visant à évaluer les effets de l'intégration sur l'équilibre entre régions au sein de l'Union européenne ont souligné la nécessité de mesures d'accompagnement afin d'éviter un possible élargissement des disparités entre régions fortes et régions faibles.² Cette conclusion est fondée sur le fait que la localisation économique se caractérise par d'importants effets externes, certains positifs, d'autres négatifs, et qu'il n'y a pas de raison de penser qu'à elles seules, les forces du marché permettent de trouver le point d'équilibre entre effets positifs et négatifs et génèrent un développement économique équilibré de l'ensemble de l'Union européenne. Si la concentration de l'activité économique dans les régions relativement fortes peut conduire, à court terme, à une plus grande efficacité de la production dans l'Union, cela peut se faire, à long terme, au détriment de la compétitivité de l'économie de l'Union dans la mesure où cela détériore le potentiel productif des régions relativement faibles et réduit leur capacité d'exploiter leurs avantages comparatifs. En outre, la concentration des entreprises et de la population dans certaines régions va à l'encontre de l'objectif d'un développement durable non seulement à cause de l'encombrement et de la congestion potentiels qui affectent ces régions mais aussi en raison du déclin et du dépeuplement d'autres régions.

Les données empiriques suggèrent que, bien que pour le futur on puisse imaginer trois différents types de résultats issus de l'intégration de l'Union européenne – concentration accrue de l'activité économique, dispersion accrue ou faible changement de la répartition existante – au cours des vingt à trente dernières années, la répartition territoriale de l'activité économique est restée assez semblable. Néanmoins, ce qui est certain aujourd'hui est qu'une part très significative de l'activité économique est concentrée sur un espace central limité comme le montre l'analyse ci-dessus. Rien n'indique que l'augmentation des coûts de production dans ces régions centrales, due aux phénomènes de congestion et à des coûts salariaux plus élevés, permettra à elle seule de réduire, à terme, ce déséquilibre.

Afin de concrétiser la notion centre-périphérie, un indice d'accessibilité a été élaboré. Il mesure, pour chaque région, le temps d'accès aux autres régions de l'Union en le pondérant par leur poids économique. Il faut souligner que cet indice implique une bonne dose d'estimation et qu'il représente la situation actuelle plutôt que celle qui pourrait exister à l'avenir, compte tenu du développement actuel des infrastructures dans les régions périphériques (en partie financé par les Fonds structurels) et, peut-être chose plus importante, compte tenu des implications pour le concept d'accessibilité du développement de la société de l'information. Néanmoins, les résultats sont instructifs. Les régions peuvent être divisées en trois groupes d'après cet indice (Carte A4):

- des régions centrales dont l'indice d'accessibilité dépasse la moyenne de l'Union européenne et des douze pays candidats à l'adhésion de plus de 50%, situées dans un triangle compris entre le North Yorkshire (Royaume-Uni), la Franche-Comté (France) et Hambourg (Allemagne);
- des régions périphériques dont l'indice est inférieur à 40% de la moyenne, situées au nord de l'Europe, en Suède et en Finlande; au nord-ouest, dans le nord de l'Ecosse et en Irlande; au sud, au Portugal, en Espagne, dans les îles méditerranéennes, dans la pointe méridionale de l'Italie et en Grèce; enfin, à l'est, dans les pays candidats à l'adhésion; bien que les régions ultrapériphériques³ n'aient pas été incluses dans l'étude, leur accessibilité est encore bien moindre et elles souffrent d'une série de handicaps structurels (comme l'indique l'article 299§2 du Traité);
- enfin, des régions intermédiaires avec un indice compris entre 40% et 150% de la moyenne.

Il en ressort une concentration effectivement très forte des activités dans les régions centrales qui n'occupent que 14% du territoire mais comptent un tiers de la population et contribuent pour près de la moitié (47%) au PIB. La densité de population de ces régions est 3,7 fois supérieure à celle des régions périphériques. Les 88 régions centrales (niveau NUTS2) ont toutes un PIB par habitant supérieur à la moyenne de l'Union européenne, à l'exception de 11 d'entre elles, alors qu'à l'inverse, les 111 régions périphériques, sauf 23, ont un PIB par habitant inférieur à la moyenne de l'Union. Le PIB moyen par habitant des régions centrales était le double de celui des régions périphériques, et la productivité y était 4 fois supérieure. En 1997, les dépenses de recherche et développement représentaient 2,1% du PIB dans les régions centrales contre seulement 0,9% dans les régions périphériques. Dans six des sept régions ultrapériphériques, le PIB par habitant était égal à environ la moitié de la moyenne de l'Union européenne.

La RDT mérite une attention particulière. La structure des coûts de production des entreprises a fortement évolué ces dernières années: la part des coûts fixes de recherche et développement ne cesse d'augmenter tandis que celle des coûts de transports continue de diminuer. Comme la RDT tend, comme d'autres activités stratégiques à forte valeur ajoutée, à se concentrer dans les régions centrales où sont situées les infrastructures du savoir et de l'expertise, cette évolution pourrait accélérer la métropolisation de l'économie européenne et la concentration des activités à faible valeur ajoutée dans les régions périphériques.

Le système des transports est également davantage développé dans les régions centrales. Elles ont une densité d'autoroutes quatre fois plus élevée que les régions périphériques. La dotation en voies ferrées y est supérieure de 40% et la longueur des lignes à double voie y est le double. Cependant, des signes montrent que les positions relatives sont en train de changer, surtout dans les régions de la périphérie où le système routier est le plus développé et continue à s'étendre et qui tendent à devenir des points d'accès importants, comme Lisbonne, l'Andalousie en Espagne et l'Attique en Grèce.

La répartition sectorielle de l'emploi est aussi très différente dans les régions centrales de celle des régions périphériques: si la part de l'industrie dans l'emploi total est proche, aux alentours de 30 %, en revanche, dans les régions périphériques, la part de l'agriculture est sept fois supérieure à celle constatée dans les régions centrales. Les services ne représentent quant à eux que 53 % de l'emploi total dans les régions périphériques, contre 69 % dans les régions centrales. Cela reflète évidemment des écarts de compétitivité foncière, qui contribuent à expliquer que le taux d'emploi soit inférieur à 59% dans les régions périphériques contre un peu plus de 67% dans les régions centrales (tableau 3 et tableau A.6).

Cette concentration des activités économiques et de la population sur une partie aussi limitée du territoire de l'Union a des effets négatifs non seulement pour les régions périphériques mais également pour les régions centrales elles-mêmes. Elle induit en effet des phénomènes de congestion de trafic et des pressions fortes sur l'environnement. Alors que dans les régions périphériques, les goulets d'étranglement dans le domaine des transports sont liés à une qualité médiocre des infrastructures ou à des manques de connexions, dans les régions centrales, il s'agit, pour l'essentiel, de contraintes de capacité et de congestion (cartes A.5 et A.6).

Du fait de la congestion et de la concentration des activités économiques, les émissions de gaz toxiques sont, dans les régions centrales, 2,3 fois supérieures à celles calculées pour les régions périphériques⁴ (voir carte A.7).

Tableau 3 PIB/habitant (1998) des régions selon leur degré de périphéralité, UE27, 1998

	Population (% du total de chacun des trois groupes)		Nombre de régions (% du total de chacun des trois groupes)		
	PIB/hab. (SPA) > à la moyenne	PIB/hab. (SPA) < à la moyenne	PIB/hab. (SPA) > à la moyenne	PIB/hab. (SPA) < à la moyenne	Total
	Régions centrales	88,8	11,2	77	11
Régions intermédiaires	70,3	29,7	35	24	59
Régions périphériques	18,1	81,9	23	88	111

Sources: Eurostat, DG REGIO

Avec l'adhésion des douze pays candidats, l'Union va s'élargir à des territoires dont le niveau de développement est très largement inférieur à la moyenne, surtout à la nouvelle périphérie orientale. De ce fait, l'activité économique sera plus concentrée dans certaines régions qu'aux Etats-Unis, où l'activité est répartie plus également, bien que leur territoire soit deux fois plus grand que celui d'une Union élargie et que leur population soit beaucoup plus faible (270 millions d'habitants, soit 44% de moins que la population de l'Union).

Quatre pôles de développement d'envergure mondiale peuvent être clairement identifiés sur le territoire américain. Il s'agit d'ensembles comptant plus de 15 millions d'habitants et dont chacun des Etats les composant a un niveau de PIB par habitant supérieur à la moyenne nationale.

Ces pôles représentent ensemble 28 % de la superficie des Etats-Unis, 49 % de la population et contribuent pour 54 % au PIB national, ce qui représente, comparativement à l'Union, un degré incontestablement moindre de concentration des activités, même si la géographie l'explique largement (tableau 4, graphiques A.5, A.6 et carte A.8).

Les espaces urbains

Les pôles urbains, vecteur du développement polycentrique

Le maillage urbain, ainsi que les connexions entre les villes et les zones rurales, est un élément essentiel du processus du développement économique. Or, les régions centrales de l'Union sont celles qui disposent de l'armature urbaine et des réseaux urbains les plus denses (carte A.9).

Le programme d'études du SDEC a défini six catégories de régions: régions dominées par une grande zone métropolitaine; régions urbaines densément peuplées avec un développement économique polycentrique ou dispersé; régions avec une forte densité de population dans les zones urbaines mais comportant des zones rurales et caractérisées par un développement polycentrique; régions rurales influencées

par une zone métropolitaine; régions rurales comportant des villes petites et moyennes; régions rurales écartées.

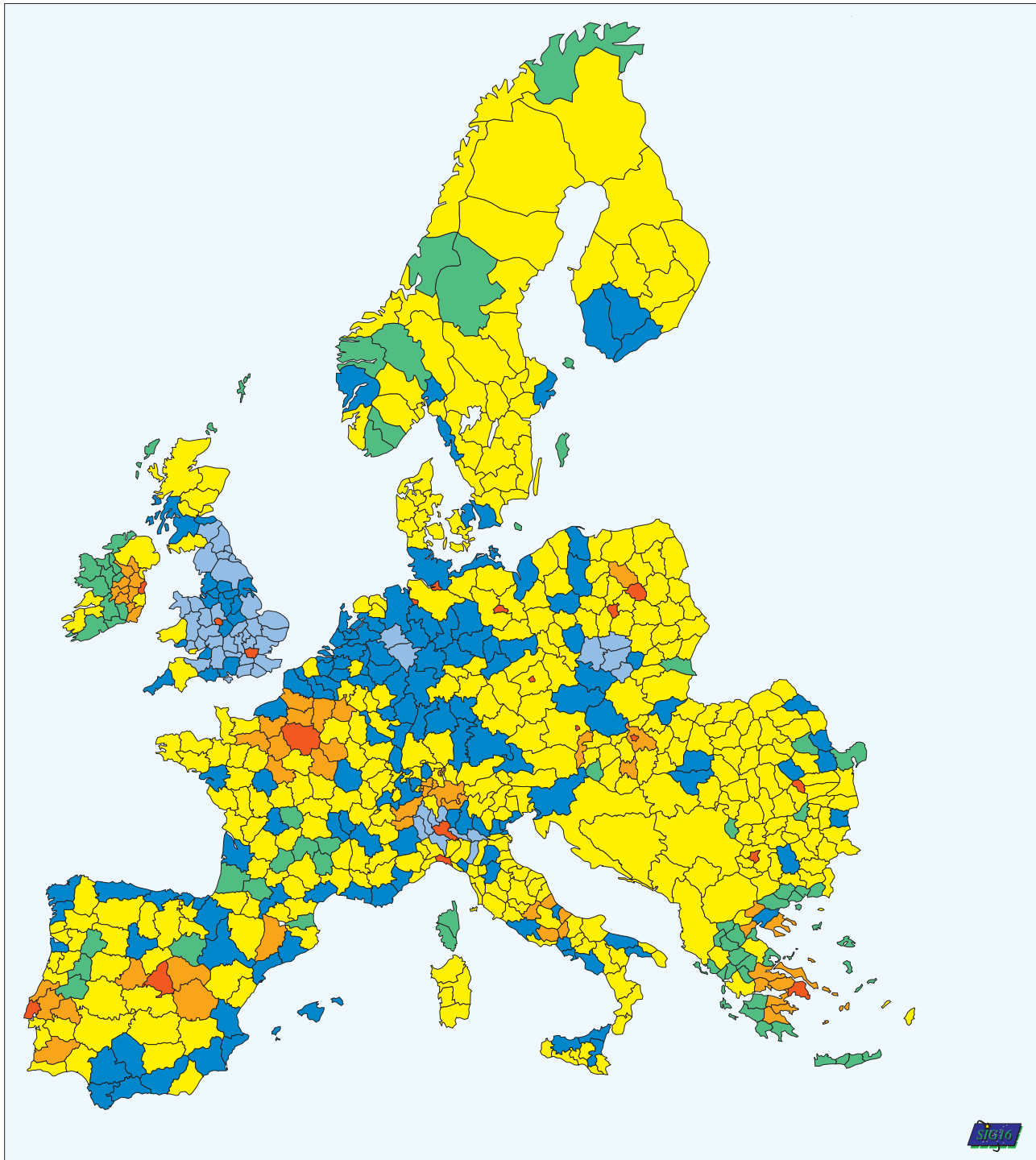
Le polycentrisme peut s'appliquer à deux niveaux:

- au niveau de l'Union, avec un développement dispersé dans plusieurs pôles de développement sur le territoire de celle-ci, au lieu d'une tendance à la concentration de l'activité économique dans les régions centrales, les autres régions restant périphériques;
- au niveau régional, dans des régions où existent plusieurs centres urbains, souvent interconnectés, plutôt qu'un seul centre urbain dominant. En Europe, des exemples typiques sont représentés par la Ranstadt aux Pays-Bas et par la région du Rhin en Allemagne, qui contrastent avec la région de Paris en France ou le sud-est de l'Angleterre où le développement tend à se concentrer à Londres.

Les régions centrales de l'Union sont très largement organisées selon un mode de développement polycentrique, alors que, dans les régions périphériques, les zones rurales dotées de villes petites ou moyennes ont beaucoup plus d'importance, avec 47% de la population vivant dans ces régions. Néanmoins, dans ces régions périphériques, le développement de pôles urbains pourrait servir de point d'appui à une répartition plus équilibrée de l'activité économique sur le territoire de l'Union (carte 6).

Tableau 4 Part des centres d'activité économique dans la population, la superficie et le PIB, dans l'UE et aux Etats-Unis

	% de la superficie totale	% de la population totale	% du PIB total
Régions centrales de l'Union	13,8	33,0	47,2
Pôles de développement aux Etats-Unis	28,1	48,8	53,5



6 Types régionaux de configurations spatiales rurales-urbaines

GDR LIBERGEO - EQUIPE P.A.R.I.S.
Sources : Moriconi - Ebrard, Geopolis, 1994, et Eurostat.

0 100 500 km

- Régions dominées par une grande métropole
- Régions polycentriques avec de fortes densités urbaines et rurales
- Régions rurales sous influence métropolitaine
- Régions polycentriques avec de fortes densités urbaines
- Régions rurales avec des villes petites et moyennes
- Régions rurales écartées

Plus de 44% de la population de l'Union habitent dans des villes de plus de 50.000 habitants, mais seulement 22 villes ont plus d'un million d'habitants.⁵

Les régions les plus prospères de l'Union sont pratiquement toutes urbaines (voir encadré): sur les 63 régions de niveau NUTS 3 ayant un PIB par habitant supérieur à 150% de la moyenne de l'Union⁶, 54 sont des régions urbaines.

Les régions urbaines: des disparités importantes

Les zones urbaines de l'Union affichaient en moyenne un taux de chômage de 10,1% en 1999, un peu supérieur à la moyenne communautaire (9,4%). Le chômage de longue durée et des jeunes était aussi plus élevé que dans le reste de l'Union, mais le taux variait beaucoup entre les Etats membres et paraissait plus influencé par des facteurs nationaux que par des facteurs urbains communs à l'ensemble de l'Union. (Tableaux A.8 à A.10 dans l'annexe)

Un grand nombre de villes européennes sont cependant confrontées à des phénomènes graves de pauvreté et d'exclusion qui touchent certains quartiers. L'Audit urbain a ainsi mis en évidence que dans des villes comme Hambourg, Toulouse, Naples, Gênes, Glasgow ou Edimbourg par exemple, le taux de chômage peut varier d'un quartier à l'autre dans un rapport pouvant aller de 1 à 10 (voir l'encadré sur les sources des données). Le même constat peut être fait si l'on se réfère à l'indicateur de dépendance.

Les zones rurales

Plus de deux habitants sur trois des pays de l'Europe du sud et de l'Irlande résident dans des zones rurales alors que cette part descend à moins d'un habitant sur huit pour la Belgique, le Royaume Uni, l'Allemagne et l'Italie (graphique A.7).

Hormis le Portugal, la population des zones rurales augmente dans tous les Etats membres, mais dans des proportions différentes (voir graphique A.8 et tableau A.11, dans l'annexe):

- la Belgique, l'Allemagne, la Grèce et l'Espagne enregistrent un taux de croissance de la population rurale nettement supérieur à la moyenne nationale;
- la population rurale de l'Italie, de l'Autriche et du Royaume-Uni s'accroît à un rythme semblable à celui de la population totale;
- le taux de croissance de la population rurale du Danemark, de la France, de l'Irlande, du Portugal, de la Finlande et de la Suède est inférieur à celui de la popula-

Sources des données

Les deux sources utilisées pour cette analyse sont l'Enquête communautaire sur les forces de travail, d'une part, et l'Audit urbain, d'autre part.

L'EFT permet de décomposer les données selon trois catégories de zones en fonction de la densité de population:

- zones urbaines: zones densément peuplées, constituées d'unités locales contiguës, dont chacune a une densité supérieure à 500 habitants par km², la population totale de l'ensemble étant d'au moins 50 000 habitants;
- zones intermédiaires: ensemble contigu d'unités locales, n'appartenant pas à une zone densément peuplée, dont chacune a une densité supérieure à 100 habitants par km², et dont la population totale est d'au moins 50 000 habitants ou qui est adjacent à une zone densément peuplée;
- zones rurales: zones faiblement peuplées constituées d'unités locales n'appartenant ni à une zone urbaine ni à une zone intermédiaire. Il convient de noter également qu'une unité locale n'atteignant pas la densité requise mais totalement enclavée au sein d'une zone densément peuplée ou intermédiaire doit être considérée comme faisant partie de cette zone. Si la zone est enclavée dans une zone densément peuplée et une zone intermédiaire, celle-ci est considérée comme faisant partie de la zone intermédiaire.

L'Audit urbain a été réalisé entre 1998 et 2000 avec l'objectif de disposer d'un référentiel pour mesurer la qualité de vie dans les villes de l'Union. La phase pilote, à l'origine des données citées dans le texte, a porté sur un échantillon limité de 58 villes. Les conclusions qui peuvent être tirées sont donc à prendre avec beaucoup de prudence.

tion totale. Dans le cas du Portugal, la population rurale diminue.

Au niveau de l'Union prise globalement, durant la période 1995-1999, le nombre d'emplois créés dans les zones rurales (+1,0%) est sensiblement supérieur à celui de l'ensemble des zones (+0,8%). Par conséquent, la ruralité n'est pas nécessairement un obstacle à la création d'emplois. Bien au contraire, un environnement culturel et naturel attrayant, avec de faibles taux de congestion, peut être un facteur important d'attraction d'investissements des entreprises.

Au plan sectoriel, les zones rurales ont connu un repli prononcé de l'emploi agricole à côté d'une progression de l'emploi dans l'industrie – sauf en Allemagne et en Autriche – et surtout dans les services, qui a plus que compensé les pertes dans le secteur agricole.

La situation socio-économique des zones rurales varie fortement selon les Etats membres, mais aussi à l'intérieur d'un même Etat membre. A cet égard, il est possible de distinguer trois types de territoires ruraux. Généralement, en fonction de leurs liens avec le reste de l'économie nationale et internationale et en fonction de leur éloignement par rapport aux grands pôles d'activité, on peut distinguer:

- des zones rurales bien intégrées dans l'économie globale et caractérisées par une croissance économique et démographique. Elles sont souvent situées à proximité d'un centre urbain, avec des revenus généralement supérieurs au revenu moyen par habitant. Les emplois se trouvent surtout dans l'industrie et les services, et non dans l'agriculture. Dans certains cas, ces zones risquent de devenir des zones purement résidentielles pour des habitants travaillant ailleurs, ce qui représente une menace pour leur environnement traditionnel et pour leur patrimoine social et culturel. D'autres se développent par elles-mêmes;
- des zones rurales intermédiaires: ces zones sont souvent relativement éloignées des centres urbains mais les liaisons avec ceux-ci sont bonnes et les infrastructures sont raisonnablement denses. Un grand nombre de ces zones continuent à être fortement tributaires de l'agriculture, mais elles se caractérisent aussi par une diversité croissante des secteurs d'activité et une croissance de certains d'entre eux, notamment l'industrie agro-alimentaire et les services. Dans plusieurs Etats membres, de grandes exploitations agricoles sont implantées dans ces zones;
- des zones rurales écartées: ces zones sont habituellement peu peuplées et souvent situées dans des régions périphériques de l'Union très éloignées des centres urbains. Leur isolement est souvent dû à des caractéristiques topographiques, telles qu'un relief montagneux, et elles se caractérisent par une faible densité démographique, un vieillissement de la population, une infrastructure médiocre et des services réduits au minimum, des revenus par habitant et des qualifications peu élevés et une faible intégration au reste de l'économie. La population dépend beaucoup du travail dans l'agriculture.

Régions frontalières

Les régions frontalières⁷ couvrent presque 40% du territoire de l'Union et abritent 25% de la population. La proportion des zones frontalières est même sensiblement plus élevée dans les pays candidats à l'adhésion puisqu'elles occupent 66 % de leur territoire et comptent 58 % de leur population.

L'élargissement conduira dès lors à une forte augmentation du poids des régions frontalières dans l'Union.

Les régions frontalières internes de l'Union ont en moyenne un PIB par habitant voisin de celui des autres régions, notamment du fait du degré d'intégration économique dans l'Union et du succès des initiatives INTERREG. En particulier, leur PIB par habitant (supérieur de 14% à la moyenne de l'Union européenne élargie à 27 pays) est semblable à celui des régions non frontalières (supérieur de 17% à la moyenne de l'Union élargie, voir carte A.10 et tableau A.12).

Les régions dotées de frontières externes se trouvent toutefois dans une situation plus difficile, à l'exception notable de celles qui jouxtent les pays candidats à l'adhésion. Alors que les régions qui ont des frontières communes avec des pays tiers ont un PIB inférieur de 5% à la moyenne de l'Union élargie, celles qui jouxtent des pays candidats ont un PIB supérieur de 15% à la nouvelle moyenne des 27 pays. Toutefois, on ne peut exclure que certaines de ces dernières régions soient confrontées à des difficultés transitoires.

Il y a des différences beaucoup plus importantes entre les régions de l'actuelle Union européenne qui ont des frontières communes avec les pays candidats à l'adhésion et leurs voisines dans les pays candidats eux-mêmes. Dans ces dernières, le PIB par habitant n'atteint que 53% de la moyenne de l'Union (élargie), c'est-à-dire nettement moins de la moitié de celui des régions adjacentes situées dans l'Union actuelle. Néanmoins, elles ont encore une situation meilleure que les régions des pays candidats situées sur la frontière orientale, dans lesquelles le PIB par habitant est égal en moyenne à 38% seulement de la moyenne de l'Union élargie.

Régions ayant des caractéristiques géographiques spécifiques

Les zones montagneuses, les régions côtières et maritimes, de même que les îles et les archipels, forment une part importante du territoire de l'Union et parfois plus importante encore du territoire de certains Etats membres. Dans le Traité, les régions de ce type sont divisées en sept groupes et identifiées séparément en raison des problèmes particuliers dus à leurs caractéristiques physiques – bien que, il faut le souligner, une caractéristique physique particulière ne puisse pas être toujours considérée comme synonyme de difficultés structurelles – ainsi que, dans de nombreux cas, à leur éloignement des grands centres d'activité économique.

Tandis que les régions identifiées comme ayant droit à l'aide structurelle des Fonds structurels sont définies en

termes de critères administratifs et socio-économiques, les régions géo-morphologiques sont déterminées d'après leurs caractéristiques physiques. Elles ne sont pas toujours faciles à définir et fréquemment, il n'y a pas de définition communément acceptée (régions urbaines, rurales, etc.). En outre, les caractéristiques concernées ne sont pas toujours synonymes de problèmes structurels.

Les trois principaux types de zones géomorphologiques sont considérés ci-dessous.

Zones de montagne

Les zones de montagne représentent des obstacles géographiques. Au fil du temps, les activités se sont concentrées dans les vallées qui sont des passages naturels, mais aujourd'hui nombre d'entre elles sont devenues des goulets d'étranglement pour les transports et l'augmentation de la circulation des biens et des personnes comporte des risques croissants pour la sécurité et l'environnement. Des régions telles que les massifs alpin, pyrénéen, dolomitique, les montagnes grecques, les Highlands d'Ecosse et Fjällen en Suède, couvrent environ 39% du territoire de l'Union. Beaucoup de zones de montagne ont une activité économique marquée, sur les parties utilisables, par l'agriculture, le tourisme et d'autres services. Les autres ont souvent une activité économique très faible. Si certaines zones de montagne sont économiquement viables et intégrées dans le reste de l'économie de l'Union, la plupart font face à des problèmes comme l'atteste le fait que plus de 95 % des zones de montagnes (en termes de superficie) sont éligibles aux objectifs 1 ou 2 des Fonds structurels (carte 7 et tableaux A.13 et A.14).

Zones côtières et maritimes

Les zones côtières sont définies comme des bandes de terre en bordure des côtes de l'Union, de largeur variable selon la nature de l'environnement géographique et les frontières administratives. Un grand nombre de grandes villes (Londres, Stockholm, Copenhague, Helsinki, La Haye, Dublin, Lisbonne, Barcelone, Marseille, Rome, Naples et Athènes) y sont situées et elles couvrent globalement une fraction importante de la superficie de l'Union.

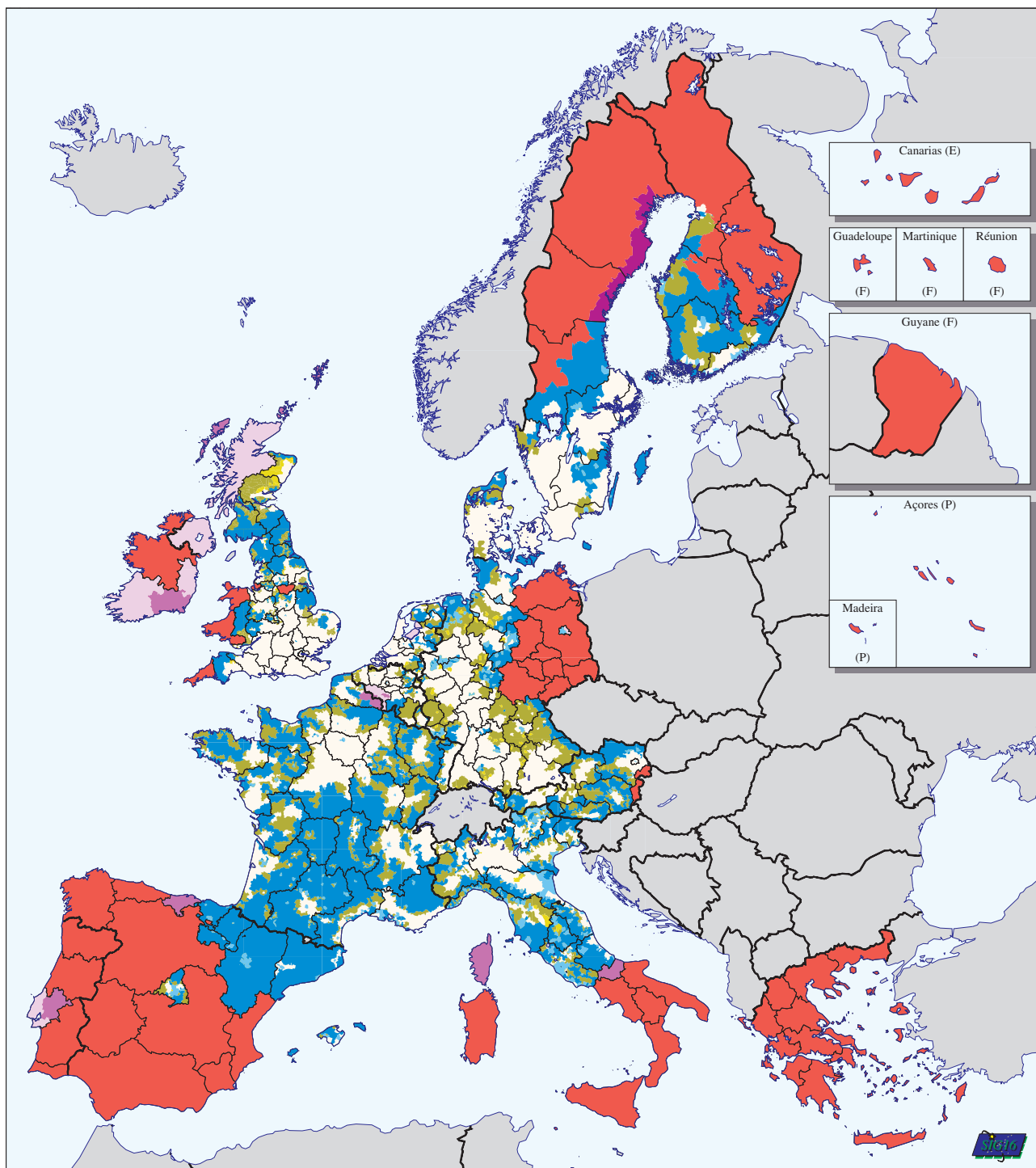
Ces zones ont souvent une forte densité de population et sont marquées par des activités touristiques de masse qui engendrent un revenu important mais exercent aussi des pressions sérieuses sur l'environnement. La conciliation entre les deux représente un défi important. A l'opposé, d'autres zones littorales n'ont qu'une population très clairsemée. L'augmentation du trafic maritime implique des risques croissants pour la sécurité, l'environnement et la préservation des côtes (tableau A.15).

Les îles

Les quatre Etats membres du sud, dont trois sont des pays de la cohésion, ont une composante insulaire particulièrement marquée, mais il existe aussi un grand nombre d'îles en France, au Royaume-Uni et dans les trois pays nordiques, dont bon nombre sont éligibles à l'aide des Fonds structurels (tableaux A.16 et A.17). En fait, près de 95 % de la population de toutes les îles de l'Union sont éligibles aux objectifs 1 ou 2 des Fonds structurels. L'accessibilité constitue la principale préoccupation dans les petites îles, qui rend difficile le maintien d'activités économiques concurrentielles et d'une population jeune, ayant un niveau d'instruction élevé. L'accessibilité est un problème encore plus sérieux dans les régions ultrapériphériques. Les plus grandes îles sont beaucoup mieux intégrées au reste de l'économie de l'Union, même si certaines doivent encore recourir à une aide structurelle pour rattraper les autres régions de l'Union.

Les zones identifiées ci-dessus présentent des différences marquées en ce qui concerne leurs caractéristiques économiques et sociales. Les stratégies globales et régionales, visant à renforcer les relations entre les différentes parties du territoire communautaire, doivent continuer à être privilégiées plutôt que des actions isolées et distinctes par type de zone. Par contre, ces stratégies pourraient être complétées par des programmes de coopération entre zones ayant les mêmes caractéristiques et par des mesures spécifiques adaptées à leur situation particulière, là où ceci peut apporter un bénéfice additionnel.

- 1 Parallèlement au développement du SDEC, un programme d'études a été lancé par la Commission en décembre 1998, en étroite collaboration avec les quinze Etats membres. Grâce à ce programme, une base commune de compréhension de l'analyse territoriale a émergé, alors que c'était une question qui avait jusque là été largement négligée au niveau de l'Union. La présente partie du rapport utilise les résultats des études entreprises pendant une période de dix ans.
- 2 Voir, en particulier, *Integration and the regions of Europe: how the right policies can prevent polarisation*, Braunerhjelm et al.
- 3 Iles Canaries, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Açores et Madère.
- 4 Chiffres approximatifs – Source: EUROSTAT-GISCO.
- 5 Chiffres approximatifs – Source: EUROSTAT-GISCO.
- 6 Le PIB par habitant au niveau NUTS 3 n'est pas toujours une mesure fiable du revenu en raison des mouvements migratoires pendulaires.
- 7 Régions de niveau NUTS 3 dans les 27 pays éligibles à l'initiative INTERREG III –A ou au programme PHARE-CBC.



7 Fonds structurels 2000-2006: zones éligibles aux Objectifs 1 et 2

- | | | |
|--|--|------------------------------|
| Objectif 1 | Objectif 2 | Frontières régionales |
| Objectif 1 | Objectif 2 | Frontières NUTS2 |
| Sortie progressive (jusqu'au 31/12/2005) | Objectif 2 (partiellement) | |
| Sortie progressive (jusqu'au 31/12/2006) | Sortie progressive (jusqu'au 31/12/2005) | |
| Programme spécial | Sortie progressive (partiellement) (jusqu'au 31/12/2005) | |

0 100 500 km

© MEGRIN pour les frontières administratives